

Contributions annuelles

Catégorie 1* : revenu annuel fiscal net de référence inférieur à 19 000 €	396.00 €
Catégorie 2* : revenu annuel fiscal net de référence inférieur à 25 000 €	600.00 €
Catégorie 3* : revenu annuel fiscal net de référence inférieur à 32 000 €	815.00 €
Catégorie 4* : revenu annuel fiscal net de référence supérieur à 32 000 €	960.00 €
<i>*En fonction de votre revenu fiscal net de référence tel qu'il figure sur votre dernier avis d'imposition, page 1 en haut à gauche.</i>	
Remise fratries - Aîné : tarif plein / 2^{ème} enfant : -20 % / 3^{ème} enfant : -30 % / à partir du 4^{ème} enfant : - 40 %	
+ Budget pédagogique par élève	120.00 €
+ Cotisations annuelles facturées et reversées aux organismes :	
Cotisation diocésaine obligatoire, <i>facturée à chaque enfant</i>	71.00 €
Cotisation UGSEL obligatoire, <i>facturée à chaque enfant</i>	7.00 €
Cotisation APEL optionnelle, <i>facturée uniquement à l'aîné</i>	22.00 €
Assurance Individuelle Accident -Confort facultative	13.00 €
+ Cambridge (2 heures/semaine sur 30 semaines) – option à participation annuelle	
Si Catégorie 1* : revenu annuel fiscal net de référence inférieur à 19 000 €	215.00 €
Si Catégorie 2* : revenu annuel fiscal net de référence inférieur à 25 000 €	250.00 €
Si Catégorie 3* : revenu annuel fiscal net de référence inférieur à 32 000 €	286.00 €
Si Catégorie 4* : revenu annuel fiscal net de référence supérieur à 32 000 €	317.00 €
+ Cambridge « Advanced » : + 1 heure	+ 160.00 €
+ Participation annuelle fournitures ou ateliers - optionnels	
Catéchèse (livre)	12.00 €
Ateliers (Langues, Théâtre, Comédie Musicale...)	80.00 €
Cotisation annuelle AS des Tilleuls	5.00 €
Location annuelle de casier individuel fermé	25.00 €
Renouvellement de clé de casier perdue -en cours d'année	10.00 €

Restaurant scolaire - environ 144 jours scolaires

Tarif repas - Fréquentation régulière DP au moins une fois/semaine à jour fixe	6.00 €
Tarif repas - Fréquentation occasionnelle EXT avec réservation à l'avance	6.80 €
Panier repas – en cas de PAI	2.50 €

La facture de scolarité est annuelle et au format numérique. Elle est payable en 10 échéances – d'octobre à juillet par prélèvement au 10 du mois.

Le budget de restaurant scolaire est indépendant. Uniquement les repas consommés dans le mois sont facturés. L'échéance est au 8 du mois suivant par prélèvement.

Exemple de calcul des frais annuels pour une famille qui scolarise Paul en 6^{ème} et Eden en 4^{ème} à la rentrée 2023. Le foyer a des revenus annuels de 23 700€ ce qui correspond à une Catégorie 2. Paul a choisi l'option Cambridge et Eden s'est inscrit à l'AS et à l'Atelier Théâtre.

Facture annuelle de la famille

Frais annuels – Paul 6 ^{ème}	
Contribution en Catégorie 2	600.00 €
- Remise fratrie 20% second (600 €*0,20)	- 120.00 €
Budget pédagogique	+ 120.00 €
Cambridge English	+ 250.00 €
Cotisations reversées :	
Diocésaines	+ 71.00 €
UGSEL	+ 7.00 €
Total annuel Paul :	= 928.00 €
Frais annuels - Eden 4 ^{ème}	
Contribution Catégorie 2	600,00 €
Budget pédagogique	+120.00 €
Inscription AS	+ 5.00 €
Atelier Théâtre	+ 80.00 €
Cotisations reversées :	
Diocésaines	+71.00 €
UGSEL	+7.00 €
Total annuel Eden :	= 883.00€

⇒

L'échéancier mensuel :

928.00 + 883.00 = 1811.00€/10 mois		
Prélèvement au 10	octobre	181.10 €
Prélèvement au 10	novembre	181.10 €
Prélèvement au 10	décembre	181.10 €
Prélèvement au 10	janvier	181.10 €
Prélèvement au 10	février	181.10 €
Prélèvement au 10	mars	181.10 €
Prélèvement au 10	avril	181.10 €
Prélèvement au 10	mai	181.10 €
Prélèvement au 10	juin	181.10 €
Prélèvement au 10	juillet	181.10 €

Les voyages scolaires font objet à facturation complémentaire en février. Les échéances s'ajoutent aux échéances de scolarité.

Le budget restauration en plus

Paul et Eden prennent leur repas au restaurant scolaire tous les jours. Le tarif est de 6€00 l'unité.

En septembre il y aurait 17 jours scolaires. Aucun des deux n'a été absent. En fin de mois la facturette indique :

Facturette mensuelle de cantine - septembre			
Repas de Paul	17 jours*	6,00 €	102.00 €
Repas de Eden	17 jours*	6,00 €	102.00 €
Prélevée au 8 octobre			Total : 204.00 €

En octobre il y aurait 10 jours scolaires. Paul n'a comptabilisé aucune absence alors qu'Eden a gardé le lit deux jours. En fin de mois la facturette indique :

Facturette mensuelle de cantine – octobre			
Repas de Paul	10 jours*	6,00 €	60,00 €
Repas de Eden	8 jours*	6,00 €	48.00 €
Prélevée au 8 novembre			Total : 108.00 €

... et ainsi de suite jusqu'en juillet .

Le calendrier annuel distribué à la rentrée vous permettra de précalculer vos frais de restauration mois par mois.

Nous souhaitons la bienvenue à toutes les nouvelles familles et nous vous remercions tous pour la confiance que vous nous témoignez ! Que chacun puisse atteindre son sommet !

Fimiya SEMERDZHIEVA, Gestionnaire